

**COMITE DU SIVOM VAL DE BANQUIERE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 9 FEVRIER 2017**

I – FINANCES

1. Débat d’Orientation Budgétaire 2017

Où l’exposé de Monsieur COLOMAS et des vice-présidents par compétence, les membres du comité décident à l’unanimité :

- d’émettre un avis favorable sur les grandes orientations budgétaires 2017 présentées ci-dessus, conformément au livret qui a été adressé avec la convocation.

II - RESSOURCES HUMAINES

1. IHTS et IFTS : précisions et cumul

Où l’exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l’unanimité :

- de valider l’attribution de ces indemnités à compter du 1^{er} janvier 2017, conformément aux dispositions ci-dessus.

2. Tableau des effectifs : modification

Où l’exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l’unanimité de valider pour la filière :

Technique, la création de trois postes d’adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet

Sportive, la création de deux postes d’éducateur des APS

Médico-sociale, la création :

- d’un poste de puéricultrice
- d’un poste d’assistant socio-éducatif
- de deux postes d’agent social

Administrative, la création :

- d’un poste d’adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- d’un poste d’attaché territorial

3. Remboursement de frais avancés par les agents dans le cadre de leurs missions.

Où l’exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l’unanimité

- de valider le principe de remboursements de frais avancés par les agents dans le cadre de de leurs missions à compter du 1^{er} janvier 2017, conformément aux dispositions sus énoncées.

III - PETITE ENFANCE

1. Halte-garderie Inter’Val : adoption du règlement de fonctionnement

Où l’exposé de Madame CASTELLS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l’unanimité:

- de valider l’intégralité du règlement de fonctionnement de la Halte-garderie Inter’Val dont un exemplaire est joint en annexe.

IV - ANIMATION DU TERRITOIRE

1. Appel à Projet « Prévention, innovation, autonomie » : demande de subvention pour l’action « sport santé sur ordonnance »

Où l’exposé de Madame BERRETTONI et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l’unanimité d’autoriser Monsieur le Président :

- à solliciter une subvention de fonctionnement d’un montant de 20 000 euros pour la mise en œuvre de parcours médico-sportifs dans le cadre de l’action « sport sur ordonnance » ;

- et à signer la convention de financement pour l'année 2017.

V - CENTRE DE FORMATION

1. Centre départemental de professionnalisation des métiers des services à la personne : demande de renouvellement des subventions auprès du Conseil Départemental

Où l'exposé de Monsieur BESSET et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président :

- à solliciter le renouvellement des subventions de fonctionnement d'un montant de 50 000 euros pour l'accompagnement des aidants et 60 000 euros pour l'accompagnement à la prise de poste et au maintien dans l'emploi,
- et à signer les conventions de financement pour l'année 2017.

2. Plan Emploi Insertion : demande de subventions auprès du Conseil Départemental

Où l'exposé de Monsieur BESSET et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président :

- à solliciter le renouvellement de la subvention d'un montant de 25 000 euros pour l'accompagnement de 20 familles monoparentales vers le retour à l'emploi en solutionnant la problématique de gardes d'enfants,
- à solliciter une subvention d'un montant de 25 000 euros pour accompagner les allocataires référents RSA Emploi sur le territoire, vers l'emploi,
- et à signer les conventions de financement pour l'année 2017.

VI – TRAVAUX / MARCHES

1. Délégations de maîtrise d'ouvrage : modification du modèle de convention.

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le nouveau modèle de convention selon le document que chaque délégué a reçu avec la convocation et qui sera annexé au procès-verbal de séance.

2. Réfection des façades de l'Hôtel de Ville et de la salle des mariages de Tourrette-Levens : délégation de maîtrise d'ouvrage.

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération de réfection des façades de l'Hôtel de Ville à Tourrette-Levens ;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 120 000€ TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Tourrette-Levens ou son représentant une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant et selon le modèle annexé.

3. Construction d'une micro crèche à Aspremont : délégation de maîtrise d'ouvrage.

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération de construction d'une micro-crèche à Aspremont ;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 1 020 687€ TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire d'Aspremont ou son représentant une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant et selon le modèle annexé.

4. Construction d'un complexe sportif à Aspremont : délégation de maîtrise d'ouvrage.

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération de construction d'un complexe sportif à Aspremont ;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 1 528 173€ TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire d'Aspremont ou son représentant une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant et selon le modèle annexé.

5. Etudes pour l'extension du réseau de vidéo protection de la Trinité (phase 3) : délégation de maîtrise d'ouvrage.

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de cette délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 10 000€ TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de la Trinité ou son représentant une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant et selon le modèle annexé.

6. Aménagement de locaux communaux dans le village de la Roquette-sur-Var : délégation de maîtrise d'ouvrage – Avenant n°3 à la Convention du 3 mai 2016.

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 130 000€ TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Madame le Maire de la Roquette-sur-Var ou son représentant un avenant à la Convention du 3 mai 2016, reprenant ce montant et selon le modèle annexé.

VII – DOMAINE INTERCOMMUNAL

1. Approbation du recours contre le Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble « Le Vert Passage » à l'encontre de la décision de fermeture totale du passage piétonnier décidé par ce syndicat (immeuble situé sur la Commune de La Trinité)

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du comité confirment à l'unanimité la volonté du comité de poursuivre l'action engagée à l'encontre de la décision de fermeture totale du passage piétonnier décidée par le syndicat des copropriétaires de l'immeuble « vert passage ».

VIII – QUESTIONS DIVERSES

1. Astreinte et indemnité d'astreinte

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'adopter le principe de la mise en œuvre du dispositif d'astreinte sus énoncé. Les crédits correspondants sont conformes aux ouvertures 2016 et seront prévus dans le cadre du BP 2017.

LE PRESIDENT,



H. COLOMAS